

Championnat National de tir à l'arc

**35^{ème}
Édition**

9 juin 2019

Château-Arnoux Saint-Auban



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

SOMMAIRE

▪ BIENVENUE	3
▪ LE SITE.....	11
▪ ORGANISATEURS	13
▪ PROGRAMME DU CHAMPIONNAT	14
▪ INSCRIPTIONS & REGLEMENT.....	16
▪ HEBERGEMENT	21
▪ RESTAURATION	23
▪ SOUVENIRS	25
▪ CONTACTS	30

« **BIENVENUE** »

Château-Arnoux-Saint-Auban est une commune française, située dans le département des Alpes-de-Haute-Provence en région **Provence-Alpes-Côte d'Azur (Région Sud)**

Le territoire de la commune est densément occupé à l'époque antique.

Sa position favorable sur les rives de la Durance et sur une route fréquentée, motive l'implantation d'un château, nommé d'après l'un de ses premiers châtelains.

Château-Arnoux (Roche-Arnoux sous la Révolution) reste une simple commune rurale jusqu'au début du XXe siècle.

Sa situation loin des frontières, protégée des invasions par les Alpes, et dotée d'une liaison ferroviaire, motive l'installation d'une importante usine de fabrication d'armes chimiques dans le village de **Saint-Auban** pendant la Première Guerre mondiale en 1916, ce qui change son visage jusqu'à nos jours, près d'un siècle après.

Aujourd'hui, le nom de la commune tient compte de cette dualité, village médiéval d'un côté, ville industrielle de l'autre, avec la plateforme regroupant les usines *Arkema* et *Kem One*.

Le château, qui abrite actuellement la mairie, est classé de multiples fois.

En 1991, les deux villages, **Château-Arnoux** à l'Est et **Saint-Auban** à l'Ouest se sont regroupés pour ne former qu'une seule commune.

Ses habitants sont appelés **les Jarlandins & les Jarlandines**.

- Situation géographique -

Provence-Alpes-Côte d'Azur (Région Sud) est une région du **Sud-Est de la France**.

Elle est souvent désignée par l'abréviation **PACA**.

Sa préfecture de région est **Marseille**.

Après le décret du 2 juin 1960, la région **Provence-Côte d'Azur** est créée : elle comprend les départements des **Basses-Alpes**, des **Hautes-Alpes**, des **Alpes-Maritimes**, des **Bouches-du-Rhône**, du **Var** et du **Vaucluse**.

En 1970, **Provence-Côte d'Azur-Corse** devient **Provence-Côte d'Azur** à la suite de la constitution de la région Corse.

En 1976, elle est rebaptisée **Provence-Alpes-Côte d'Azur**.

Celle-ci recouvre une superficie de 31 400 km² et s'étend du Rhône à l'ouest à la frontière italienne à l'est.

La dénomination « **Provence-Alpes-Côte d'Azur** » est utilisée par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, les organismes de l'État et de l'Union européenne.

En juin 2009, Michel Vauzelle, Président du Conseil régional, lance une consultation afin de rebaptiser la région, à la demande de plusieurs associations de promotion de l'identité Régionale qui rappellent que « Pacan » signifie « paysan » en provençal et jugeant que « Provence-Alpes-Côte d'Azur » est un beau nom, mais il est trop long et peu pratique.

L'acronyme **PACA** n'illustre ni la richesse, ni la diversité de ses territoires et de son patrimoine culturel exceptionnel ne permet pas non plus de nommer ses habitants ».

Les termes « **Provence** » et « **Méditerranée** » se dégagent, laissant de côté « **Alpes** » et « **Côte d'Azur** », ce qui provoque la protestation d'élus des zones délaissées.

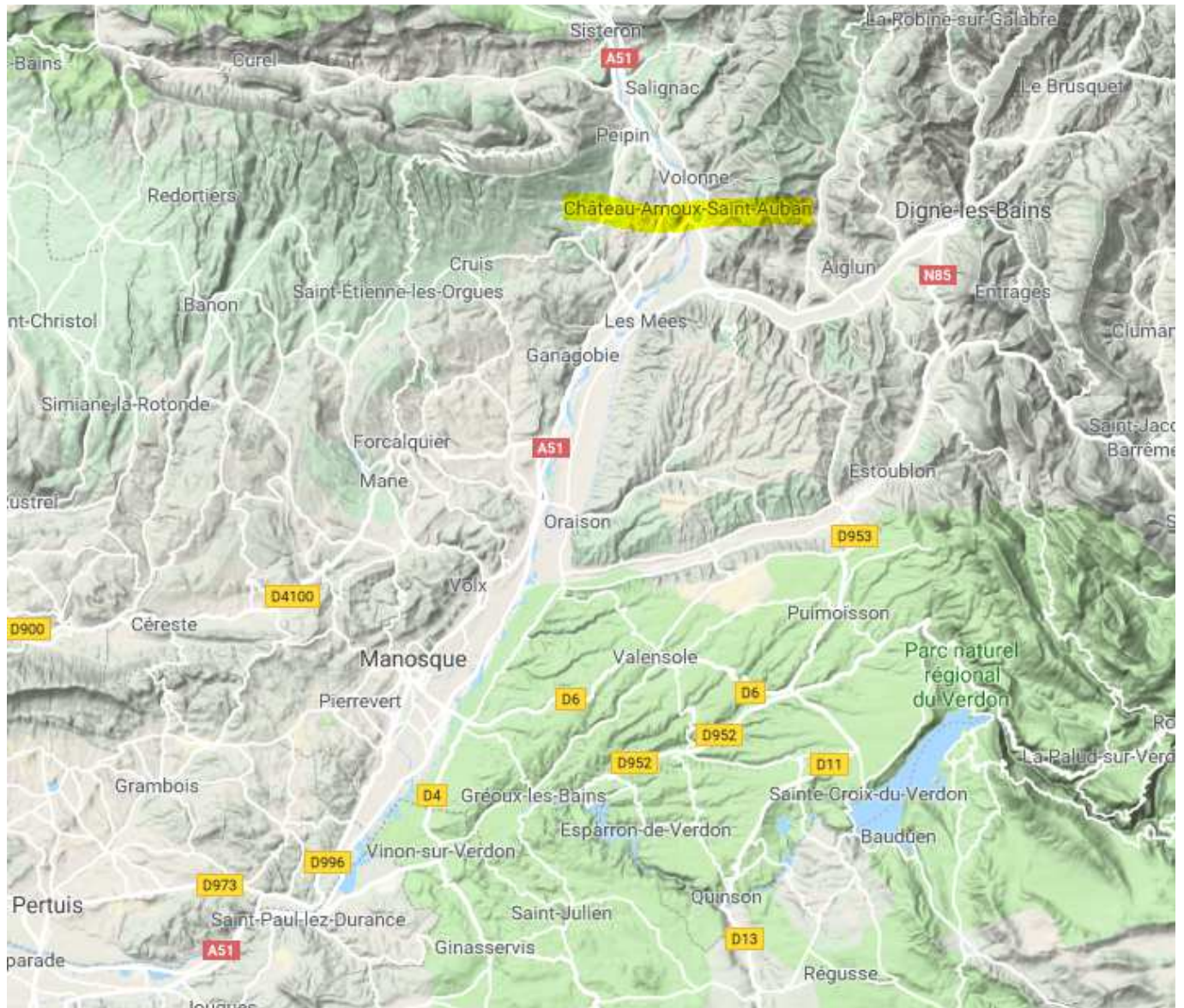
Finalement, le projet est abandonné quelques mois plus tard et le nom de la région reste inchangé.

En 2018, elle est de nouveau rebaptisée **Région Sud**.

La **REGION SUD** Provence-Côte d'Azur-Corse est baignée au sud par la mer Méditerranée et limitrophe à l'est des régions italiennes de Ligurie et Piémont, dont elle est séparée par les Alpes du Sud.

Elle est bordée au nord par la région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'ouest par le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, le Rhône marquant la frontière régionale.

La principauté de Monaco est une encoche côtière indépendante.



« **LE MOT DU MAIRE DE CHATEAU ARNOUX -SAINT-AUBAN** »



Notre territoire accueille depuis de très nombreuses années, des compétitions de toutes sortes dans les différents équipements que compte la commune et dans les espaces qui se prêtent parfaitement à la pratique des sports de pleine nature.

Je suis ravi que la commune et plus largement la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération soit de nouveau le théâtre d'une compétition réunissant un si grand nombre de participants et particulièrement des jeunes.

Les Archers du Soleil ont déjà organisé dans la Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban un championnat d'envergure nationale. Organisés, précis, soucieux de ne rien laisser au hasard, Michel Doléon et son équipe ont collaboré avec les services durant plusieurs mois. Je sais qu'ils sont reconnus par les plus hautes instances de la discipline.

L'esprit des journées des 8 et 9 juin prochains dépasse la seule volonté de faire concourir ses adhérents car les Archers du Soleil ne s'adressent pas seulement aux amoureux de leur sport. Ils organiseront des activités en marge de la compétition proprement dite pour fédérer tous les publics autour de cet évènement. Ce seront deux jours de rassemblement et de partage qui sont bienvenus à Château-Arnoux-Saint-Auban.

Je souhaite un grand succès à cette manifestation ce dont je ne doute nullement au regard de l'énergie et de l'enthousiasme que déploient Michel Doléon et son équipe ainsi que tous les archers qui seront réunis ce jour-là.

Bienvenue à toutes et tous dans notre magnifique commune et bonne compétition !



Patrick MARTELLINI

Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban

Premier Vice-président de Provence Alpes Agglomération

« **LE MOT DU MAIRE DE L'ESCALE** »



La commune de L'Escale est partenaire de l'association des Archers du Soleil depuis 1992.

L'accueil du 35^{ème} Championnat National UFOLEP de tir à l'arc est pour nous l'occasion de souligner les compétences et le dynamisme de cette association qui participe activement à l'animation de notre village et du carrefour.

Nous souhaitons la bienvenue à tous et en particulier à ceux qui découvriront notre magnifique territoire de

Moyenne Durance.

Avec nos collègues de Château-Arnoux Saint-Auban nous sommes persuadés que les sports de pleine nature sont un atout majeur pour notre territoire, c'est dans cette optique que nous sommes associés pour accueillir cette épreuve.

Excellent Championnat à tous, archers, accompagnants et bénévoles et au plaisir de vous croiser au mois de juin.

Claude FIAERT

Maire de L'Escale

Conseiller Départemental



« **LE MOT DU PRESIDENT DE L'UFOLEP PACA** »



Nous sommes très heureux d'accueillir dans notre belle région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ce 35^{ème} Championnat National UFOLEP de tir à l'arc et en particulier sur le territoire des Alpes de Haute Provence, plus habitué aux sports de nature.

Le tir à l'arc et la sarbacane sont dans notre région des activités florissantes, présentes dans chaque département, soutenue par une commission technique investie et des associations dynamiques dont l'un des fleurons est Les Archers Du Soleil à L'Escale. Après avoir organisé, avec brio, en 2016 le rassemblement national Jeunes Ufolep, voilà qu'elle se lance un nouveau défi avec cette organisation d'envergure nationale.

Je remercie son Président, Michel Doléon et toute son équipe de bénévoles de relever ce challenge qui, j'en suis sûr, sera une réussite.

Merci à la commission technique et aux nombreux arbitres régionaux qui participent aussi à cette aventure, de même que l'UFOLEP nationale, la Commission Nationale Sportive Tir à l'arc et Sarbacane et nos partenaires pour leur accompagnement, et leur soutien.

Très bonne compétition et très bon séjour à toutes et tous dans la convivialité et le plaisir de faire et d'être ensemble.

Gérard Fiorentino

Président Régional UFOLEP PACA



« **LE MOT DU PRESIDENT DE L'UFOLEP 04** »



En tant que Président de l'UFOLEP 04, c'est avec beaucoup de fierté que notre beau département accueille pour la première fois un Championnat National UFOLEP Tir à l'Arc.

Quel défi ! mais sans compter sur l'association Jeunesse Sportive Escalaise Les Archers du Soleil que d'avoir pris en charge l'organisation d'un tel événement. Ils mettront tout en œuvre pour que ce championnat soit une réussite.

Que chacun d'entre vous donne le meilleur de lui-même en individuel ou en équipe pour que vous puissiez accéder à la plus haute marche du podium.

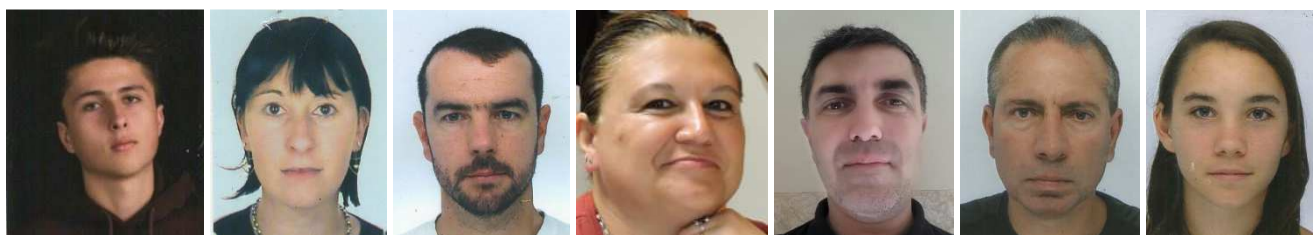
Bon championnat à tous

NIEJINSKY Christian

Président de l'Ufolep 04



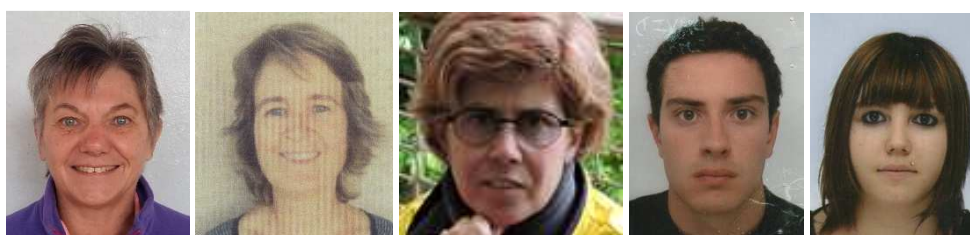
« LE MOT DU COMITE D'ORGANISATION »



BASTIEN MANON JEROME SANDRINE MICHEL ERIC MARINE



MARC OPHELIE ROGER ANITA CHRISTOPHE AUDREY NICOLAS



MARTINE VERONIQUE ANNY ERWAN SOLANGE

Voilà un an que nous travaillons et préparons cet événement. C'est un vrai défi pour notre association que de porter à bout de bras cette organisation. Chacun de nous apporte sa pierre à l'édifice en fonction de son temps et de ses compétences. Nous souhaitons remercier tous les partenaires qui nous ont suivi, les communes, le département, la région le centre de vol à voile et le club de La Mûre (38)

Nous vous attendons les 8 et 9 juin prochain sur la commune de Château Arnoux Saint Auban et nous ferons de notre mieux pour que vous passiez un agréable séjour dans les Alpes de Haute Provence pour ce 35^{ème} Championnat National UFOLEP Tir à l'Arc.

« **LE SITE** »

L'UFOLEP 04 a été retenu par la Commission Nationale Sportive Tir à l'arc et sarbacane pour organiser **le 35^{ème} Championnat National UFOLEP 2019 de Tir à l'arc.**

Le Comité Directeur de l'UFOLEP 04 a délégué l'organisation de cet événement à l'association Jeunesse Sportive Escalaise « **Les Archers du Soleil** »

Ce national se déroulera sur la commune de Château- Arnoux Saint- Auban (04) sur le week-end du :

- ***Samedi 08 Juin & Dimanche 09 Juin 2019*** au centre national de vol à voile



Adresse : Aérodrome de Château-Arnoux - Saint-Auban, Le Camp d'Aviation, 04160 Château-Arnoux-Saint-Auban. « Centre National de Vol à Voile Saint-Auban »

Coordonnées GPS

44°03'55.4"N 5°59'24.2"E

44.065384, 5.990064

Accès par l'autoroute A51

En venant d'Aix en Provence ou de Gap (Accès le plus simple)

- Sortie N°20 Peyruis / Digne les Bains, prendre la direction de Peyruis (D4a) puis la direction de Château Arnoux / St Auban (D4096). A l'entrée de Château Arnoux St Auban prendre la première route à droite Direction Centre de Vol à voile



Accès En Train

- Gare de Château-Arnoux / Saint-Auban (04) En TER



Accès En TGV

- Gare d'Aix en Provence TGV (13)



« **ORGANISATEURS** »

- UFOLEP 04-

L'ufolep en quelques mots

Son histoire

L'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique a été créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire, afin de répondre aux attentes d'une partie de ses adhérents. Première fédération sportive multisports affinitaire de France, l'UFOLEP présente une double identité et une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain. L'UFOLEP est une fédération agréée par le Ministère chargé des Sports et membre du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

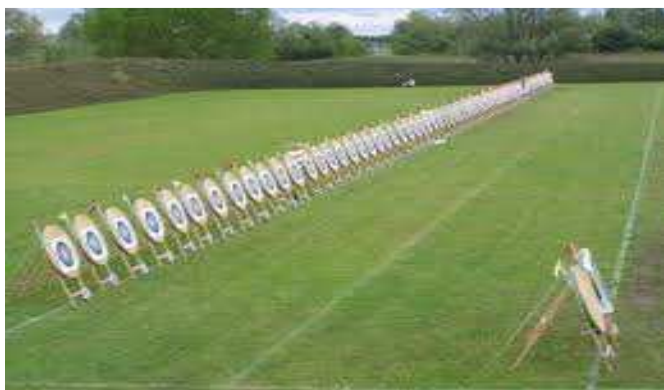
- 130 activités sportives conviviales, adaptées pour tous les âges et tous les niveaux
- Du sport en famille
- Du sport en ville ou en milieu rural
- Des activités de loisirs et/ou de compétitions
- De nombreuses activités d'éducation citoyenne à la santé et au développement durable
- Du sport pour une insertion sociale et professionnelle
- Des formations d'animateurs et de dirigeants
- Une prise de conscience éco responsable

Ses chiffres

- 400 000 adhérents (tous âges, tous niveaux)
- 8 500 associations
- Plus de 130 activités sportives différentes

« **PROGRAMME DU CHAMPIONNAT** »

Le championnat se déroulera au centre de vol à voile (CNVV) sur la commune de Château-Arnoux St-Auban.



- **Samedi 08 Juin 2019**

- Accueil des responsables des délégations départementales de **14h00 à 18h00** à la *Salle Joie et Soleil* située sur la gauche avant d'arriver au Centre de Vol à voile
- Réunion des arbitres à **17h00** à la *salle du CNVV*
- Cérémonie d'ouverture à **18h00** au CNVV
- Repas du soir à partir de **19h30** à la *salle Joie et Soleil*

- **Dimanche 09 Juin 2019**

- Accueil des responsables des délégations départementales de **07h30 à 10h30** à la *Salle Joie et Soleil* située sur la gauche avant d'arriver au Centre de Vol à voile

« **Compétition Jeunes** »

- **08h00** : Echauffement
- **08h30** : Vérification du matériel
- **09h00** : Début des Tirs
- Repas du midi servi à partir de **11h30 jusqu'à 14h00** au centre de Vol à Voile ou *Salle Joie et Soleil*

« Compétition Adultes »

- **13h00** : Echauffement
- **13h30** : Vérification du matériel
- **14h00** : Début des Tirs

« Palmarès »

- Remise des récompenses aux alentours de **20h00**



- Repas de clôture aux alentours de **21h00** avec DJ ***au Boulodrome de Château Arnoux***

« Autour de la compétition »

Sur la journée du Dimanche, il y aura un marché d'exposants avec artisans et producteurs locaux ainsi que le stand de Universal Archery de Lyon.

Découverte d'activités sportives comme la marche nordique, le vélo supersonique, et bien d'autres encore

« **INSCRIPTIONS & REGLEMENT** »

MODALITES D'INSCRIPTION GENERALES

L'inscription des compétiteurs, les commandes de restauration et d'objets souvenirs s'effectuent par les commissions techniques départementales sur le site [GESTARC](#).

Seules les personnes ayant un profil CTD peuvent faire les inscriptions et les réservations.

Votre comité UFOLEP départemental devra transmettre la fiche récapitulative des réservations de votre département avec le règlement global par chèque.

- **Ordre du chèque :** **Jeunesse Sportive Escalaise**

- **Adresse d'envoi des documents :**

**Jeunesse Sportive Escalaise
Mme DOLEON Sandrine
25 Rue Sainte Claire Deville
04600 SAINT AUBAN**

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS : 10 MAI 2019

A son arrivée, il sera remis au responsable de la délégation départementale une enveloppe contenant tous les renseignements pratiques, les éléments commandés ainsi que la liste des engagés de son département avec leurs emplacements qu'il devra vérifier. (aucune réclamation ne sera prise en compte moins d'une heure avant la vérification du matériel).

RAPPEL : Le responsable de votre délégation sera notre seul interlocuteur pour la partie administrative (inscription, catégorie, communication...) dans tous les autres cas de responsabilité individuelle, l'archer est seul responsable (tricherie, matériel, tenue...)

TARIFS D'INSCRIPTION

- Droits d'engagement individuels :

Jeune : 7 €

Adulte : 13 €

RAPPEL : Les équipes des archers de bronze, de fer et de platine sont à inscrire, à l'avance, via le site [GESTARC](http://gestarc.fr)

Celles-ci doivent être conformes au règlement d'arbitrage.

Merci aux délégations détentrices des trophées 2018 de les rapporter au greffe.

Les engagements seront à régler à votre Comité Départemental. Ils seront facturés par l'échelon national aux comités départementaux à l'issue des épreuves.

Extrait des dispositions communes à toutes les épreuves nationales UFOLEP 2018-2019 et des règlements sportifs nationaux UFOLEP (Documents complets disponibles sur le site internet de l'UFOLEP)

INDEMNISATION

Seuls les participants nés en 2001 et après peuvent percevoir des indemnités de frais de déplacement pour la participation à des manifestations nationales. Cf modalités dans « les Dispositions communes à toutes les épreuves nationales 2018-2019 » disponibles sur le site internet de l'Ufolep Nationale ou auprès de votre comité départemental.

FRAIS DE DEPENSES

En cas de réclamation ou d'appel non justifié, les plaignants pourront être contraints à régler les dépenses engagées pour le traitement du dossier.

Les amendes et sanctions disciplinaires seront facturées par l'échelon national à l'issue des épreuves aux comités départementaux d'origine des participants en fonction de l'état fourni par le responsable de la CNS ou du GTS.

AMENDES

<u>Absence de licence</u>	<u>Licence incomplète</u>	<u>Forfait injustifié</u>
Adulte : 31 €	Adulte : 31 €	Individuel adulte : 55 €
Jeune : 16 €	Jeune : 16 €	Individuel jeune : 35 €

LA TENUE

Tout participant à une activité UFOLEP doit se présenter avec un équipement sportif adapté. Est proscrit, tout objet interdit par les règlements particuliers d'une discipline ou tout objet susceptible de nuire à l'intégralité physique des sportifs et à la sécurité de la pratique, en général (exemple : bijoux, piercing ...).

Dans toutes les épreuves organisées par l'UFOLEP ou son égide, les compétiteurs doivent porter les couleurs de l'association sportive, du comité départemental, du comité régional ou de l'UFOLEP, qu'ils représentent.

LES EPREUVES NATIONALES DE L'UFOLEP

Pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale

30 jours pour les épreuves nationales sans phase qualificative

Et être assuré.

LE CONTROLE

Avant chaque rencontre, un officiel (arbitre, membre d'une commission nationale sportive, représentant du comité directeur) doit exiger la présentation de la licence de chaque compétiteur, officiel ou dirigeant et en vérifier la régularité (photo, date...) sous peine d'amendes, ainsi que celle des autorisations éventuelles de sur classement ou autres pièces obligatoires prévues dans les règlements spécifiques.

La pesée des arcs à poulies peut intervenir également à n'importe quel moment de la compétition et sera effectuée par l'archer sous le contrôle de l'arbitre.

LES RESERVES

Elles sont présentées à l'officiel désigné (arbitre, juge, président du jury, directeur de course ...). Les réserves peuvent concerner :

La qualification des associations ou de leurs membres licenciés,

La régularité ou l'état de l'espace de compétition (elles sont alors obligatoirement formulées avant le commencement des épreuves)

Des questions techniques : règles de jeu, arbitrage.

Pour la régularité ou l'état de l'espace de compétition, l'officiel désigné doit être invité, par l'association ou le compétiteur qui réclame, à vérifier l'espace de compétition, dès son arrivée.

Il doit alors prendre toutes les mesures susceptibles d'en assurer la régularité.

Si l'association ou le compétiteur estime ces mesures insuffisantes, les réserves sont obligatoirement inscrites, avant les épreuves, par l'officiel désigné sous la dictée du délégué de cette association ou du compétiteur et signées par les deux intéressés.

LES RECLAMATIONS

Toute réserve doit, sous peine de nullité, être transformée en réclamation, c'est-à-dire confirmée dans les quarante-huit (48) heures, par lettre recommandée, aux commissions sportives nationales, pour les épreuves nationales.

La réclamation est accompagnée du versement de la somme de **85 €**, fixée par le Comité Directeur National pour les épreuves nationales.

Cette somme est remboursée si le bien-fondé de la réclamation est admis. Les frais de dossier pourront être imputés aux tiers en tort.

Le cachet de la poste justifie du respect du délai des quarante-huit (48) heures qui est prolongé de vingt-quatre (24) heures s'il comporte un jour férié.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Concernant la tenue et le comportement des individus, notamment face à l'alcool. Nous devons être un exemple pour les plus jeunes.

Si cette rencontre est l'occasion de faire la fête, elle ne doit pas être entachée par certaines dérives malheureusement constatées par le passé.

La présence de toute boisson alcoolisée est rigoureusement interdite dans la zone archer, pas de tir ou en cible.

Les arbitres seront sensibilisés sur cette question lors de la réunion préparatoire.

De même, il est interdit à toute personne de fumer (cigarette électronique comprise) dans la zone archer, pas de tir ou en cible.

Le club organisateur ne pourra être tenu pour responsable des vols ou dégradations qui pourraient être commis sur le site de la compétition.

Merci de respecter les lieux en utilisant pour vos déchets les containers et sacs plastiques qui seront mis à votre disposition tout au long du week-end.

CLASSEMENTS

(cf. Manuel arbitrage)

A - INDIVIDUEL : Il se fait par catégorie d'âge et par type d'arc.

B - PAR EQUIPES :

- **ARCS CLASSIQUES AVEC VISEUR** : « **ARCHER DE FER** »

Un archer à 15/10 m

Un archer à 25/20 m

Deux archers à 40/30 m

Soit 4 scores dont obligatoirement un score féminin.

- **ARCS CLASSIQUES SANS VISEUR** : « **ARCHER DE PLATINE** »

Un archer à 15/10 m

Un archer à 25/20 m

Deux archers à 40/30 m

Soit 4 scores dont obligatoirement un score féminin.

- **ARCS A POULIES** : « **ARCHER DE BRONZE** »

L'équipe départementale prend en compte deux archers compound.
Il n'est pas fait de distinction d'arc avec ou sans viseur, ni de sexe.

MATERIEL

FLECHES

Les flèches doivent être marquées sur le tube aux initiales de l'archer et du club, et être identiques : plumes, encoches, tubes (taille et couleur).

Le changement de flèches au cours de la compétition doit être soumis à l'acceptation de l'arbitre.

ARC A POULIE

Il est interdit au moins de 13 ans.

La puissance maximale autorisée à la barre est de :

30 livres pour les 13/14 ans

40 livres pour les 15/16 ans

60 livres pour les adultes

La puissance des arcs pourra être contrôlée à tout moment de la compétition. Elle sera effectuée par l'archer sous le contrôle de l'arbitre.

HANDISPORT

Les archers présentant un handicap qu'ils soient compétiteurs ou invités sont priés de le mentionner lors de leur inscription afin qu'ils soient placés au mieux sur le pas de tir.

LUTTE ANTI-DOPAGE

Dans le cadre de cette rencontre, un contrôle anti-dopage pourra être effectué par les organismes agréés.

« **HEBERGEMENTS** »

Vous trouverez ci-dessous la liste des établissements qui soutiennent l'organisation du championnat national 2019 :

Château-Arnoux

- **La Bonne Etape** : Chemin du Lac, 04160 Château-Arnoux Tel : 09 70 73 00 67
- **Aérodrome** : CNVV Aérodrome, 04600 Saint-Auban Tel : 04 92 64 29 71
(Camping chambres studios appartements)

Volonne

- **Camping L'hippocampe** : Quartier La Croix, Route Napoléon 04290 Volonne
Tel : 04 92 33 50 00

Salignac

- **Camping le Jas du Moine**, 04290 Salignac Tel : 04 92 61 40 43

Saint Michel l'Observatoire (réservation par groupe de 10)

- **Centre de vacances LPM Biabaux** : Chemin de Biabaux,
04870 St Michel l'Observatoire
Tél : 04 92 76 63 63 (biabaux@lpm.asso.fr) (www.biabaux.lpm.asso.fr)

Manosque

- **Hotels IBIS** Péage Autoroute A51 - sortie n°18 – 04100 Manosque
Tel : 04 92 71 18 00

Hôtel IBIS
Manosque - Cadarache





Tél. : 04 92 71 18 00
e-mail : h5611@accor.com

Tél. : 04 92 74 26 99
e-mail : h7225@accor.com

Péage Autoroute A51 - Sortie n°18 - 04100 MANOSQUE
IBISHOTEL.COM

Autres adresses :

- **Hôtel du Lac** : 12 Allée des Erables, 04160 Château-Arnoux Tel : 04 92 64 04 32
- **Le Mas Saint André** : Quartier Saint-André, Route du stade 04160 L'Escale
Tel : 04 92 62 68 34
- **Hôtel Ibis** : 1 allée des Tilleuls | Parc d'Activité Sisteron Nord, 04200 Sisteron
Tel : 04 92 62 62 00
- **Hôtel Le Tivoli** : 21, place René Cassin, Sisteron Tel : 04 92 62 26 68
- **Grand Hôtel du Cours** : place de l'Eglise, 04200 Sisteron Tel : 04 92 61 04 51
- **Camping Les près Hauts** : 44 Chemin des Prés Hauts, 04200 Sisteron Tel : 04 92 61 19 69
- **Hôtel de la haute Provence** : Avenue du Général de Gaulle 04250 Mallemoisson
Tel 04 92 34 60 05
- **Hôtel Kyriad** : Zone st Christophe 04000 Digne les bains Tel : 04 92 32 36 50
- **Camping Terre de Vancon** 04290 Volonne Tel 06 60 83 83 64

L'équipe de l'office du tourisme est à votre disposition aux coordonnées ci-dessous afin de vous aider à trouver un logement.

- Mail : tourisme@la-moyenne-durance.fr

- Tél : 04 92 64 02 64 – Fax : 04 92 64 54 55

« **RESTAURATION** »

« **Repas du Samedi Soir** » À partir de 19h30

12 €

- FIDEUA

(PRÉPARÉ SUR PLACE PAR NOTRE TRAITEUR)

INGREDIENTS : Paella avec des pâtes – poissons - crustacés - porc



- FROMAGE

- TARTE AUX POMMES

- CAFÉ

Eau comprise – Autres boissons en supplément

« **Repas du Dimanche Midi** » (Plateaux repas) à partir de 11h30

11 €

- CRUDITÉS
- SALADE COMPOSÉE
- VIANDE FROIDE (RÔTI DE DINDE)
- FROMAGES (EMMENTAL / COULOMMIERS)
- DESSERT (ÉCLAIR VANILLE / CHOCOLAT)
- PAIN + BOUTEILLE EAU 50CL

Café - Boissons en supplément

« **Repas de Clôture du Dimanche Soir** » à 21h00

19€50

- ASSIETTE DE CRUDITÉS
- MIJOTÉ DE VEAU À LA PROVENÇALE
- TOMATE AU FOUR
- GRATIN DAUPHINOIS
- SUPRÊME DE MACARON GOURMAND AUX NOISETTES
- CAFÉ

Eau comprise - Boissons en supplément

- Soirée animée par un Dj -

« **SOUVENIRS** »

ATTENTION L'ACHAT DE L'ENSEMBLE DES SOUVENIRS SE FAIT UNIQUEMENT PAR COMMANDE SUR LA BOUTIQUE GESTARC. PAS DE POSSIBILITE D'ACHAT LE JOUR DU NATIONAL

SACOCHE CEINTURE 100% polyester **13€00**

Impression numérique Sangle entièrement ajustable à la taille -
porte-bouteille d'eau - Poche avant avec fermeture à glissière
Détails réfléchissants
Dimensions : 37 x 19 x 7 cm



POCHETTE POUR SMARTPHONE 100% polyester **12€50**

Impression par sublimation Cordon cou ajustable - passant de ceinture et
anneau - poche avec fermeture à glissière dimensions : 10 x 16 x 2 cm



GOURDE 650 ml **15€00**

Large ouverture qui permet d'y ajouter des glaçons
Grande surface striée qui facilite la prise en main
Fond conique qui lui permet de glisser plus facilement

SERVIETTE 30 X 50 cm **13€00**

420 g/m² 100% coton logo en broderie
2 attaches pour être suspendue
Lavable jusqu'à 60°



AUTOCOLLANT 7.4 x10.5 cm **1€50**



LUNETTE DE SOLEIL 8€00

Lunettes monture argenté et rouge Oculaire effet miroir



GILET SANS MANCHES 100% POLYESTER 35€00

280 g/m² (2 couches)

Extérieur : sans élasthanne, tissu extensible

Intérieur : micro fleece extra chaude

Surpiqûre décorative - fermeture à glissière pleine longueur avec protège menton

Poches à l'avant avec fermeture à glissière

Taille de S – M – L – XL – 2XL – 3XL – 4XL



POLAIRE SANS MANCHES 100% POLYESTER 24€00

300 g/m² (micropolaire)

Structure compacte

Coupe-vent Fermeture à glissière intégrale

Poches latérales Surpiqûres

Taille de S à 3XL



Logo broderie dos

T SHIRT 100% POLYESTER 13€00

130 g/m²

Impression par sublimation cœur et dos

Taille adulte de 2XS – XS – S – M – L – XL – 2XL – 3XL

Taille enfant de 3/4 ans – 5/6 ans – 7/8 ans – 9/10 ans



« SOUVENIRS GOURMANDS PAR NOS PRODUCTEURS LOCAUX »

PATE A LA LAVANDE 130g 3€50



PAQUETS D'AGNEAU 600g 13€00



NOUGAT DE PROVENCE 100g 4€00



MINI CALISSONS x18 125g 6€50



SAVON A LA LAVANDE 100g 1€90



MOUTARDE AU MIEL 200g 3€50



CONFITURE CLEMENTINE 340g 4€00



CREME DE MARRONS 340g 4€00



Médaille d'argent Paris 2018

« **CONTACTS** »

Mr **DOLEON Michel**

25, Rue sainte Claire Deville

04600 SAINT- AUBAN

- Tél : 04 86 49 19 58

- Port : 06 15 17 96 89 / 06 14 38 78 91

Mr **GALLIANO Éric**

Port : 06 06 51 35 76

- Mail : archersdusoleil@gmail.com / nationalufolep2019@gmail.com

- Site Internet : <http://archers-du-soleil.club.sportsregions.fr/>

- Facebook : [Jeunesse Sportive Escalaise \(ex Archers du Soleil\)](#)

BON WEEK-END SPORTIF A TOUTES ET A TOUS

L'escalade



Château-Arnoux



Département 04



Région SUD

